Le Conseil Municipal s’est réuni 3 fois sur le premier semestre 2021 : le jeudi 18 Février, le jeudi 15 Avril et le jeudi 20 Mai.

**VOIRIE ET BATIMENTS COMMUNAUX**

***Voirie****:*

La commission voirie s’est réunie courant février pour établir le programme de voirie 2021. Il a été décidé d’engager en priorité les travaux de réfection de la route de Kérivoal, compte tenu de son mauvais état. Après consultation de 3 prestataires (voirie LTC, sociétés COLAS et EUROVIA), le Conseil Municipal réunit le18 Février a décidé de retenir la société UROVIA pour un montant de 14 175 € HT.

Les travaux ont été réalisés les 17 et 18 Juin.

***Bâtiments communaux :***

-Le mur d’enceinte dans la cour de la Mairie s’est éboulé sur environ 3 mètres. S’agissant d’un mur mitoyen, le Maire a sollicité une prise en charge de la réparation avec le co-propriétaire Mr FEGER à hauteur de 50%. Après avoir consulté plusieurs entreprises, c’est l’entreprise SAIZ CARTERET de Pluzunet qui a réalisé les travaux courant Mai pour un coût de 1392 € HT (1529€ TTC) à la charge de la commune (50% de la facture).

-Lors du CM du 15 Avril, le Maire a informé le conseil de l’état vétuste du réseau d’éclairage public au Loc. Le Syndicat Départemental d’Energie propose une rénovation de l’éclairage public pour 1037.40 € HT, devis accepté lors de ce conseil.

**ECOLE**

Lors du CM du 18 février, le Maire informe le conseil qu’il a reçu un mail de l’Académie de Rennes pour demander une nouvelle dérogation pour le maintien de la semaine des 4 jours pour la rentrée 2021. Suite à l’avis favorable du conseil d’école qui s’est tenu le 15 février, le conseil municipal sollicite une dérogation afin d’organiser les enseignements sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi.

**FUSION TI JIKOUR/CEKB**

Au conseil du 18 Février, le Maire fait un point sur le dossier de fusion entre les structures TI JIKOUR et CEKB :

-Malgré les oppositions des 18 communes du Trégor dont Pluzunet, la structure TI JIKOUR a bien fusionné avec CEKB (Comité d’Entraide Kreizh Breizh).

-Les communes souhaitent s’associer pour organiser une défense juridique avec une participation de chaque commune entre 50 et 60 centimes d’Euro par habitant.

Compte tenu des enjeux de maintien d’une qualité de service aux usagers et du bien être des salariés, le conseil valide la signature d’une convention avec la mairie de La Roche-Jaudy qui organisera la défense juridique et refacturera la quote part à chaque commune.

**LANNION TREGOR COMMUNAUTE (LTC)**

***Pacte de Gouvernance :***

Après chaque renouvellement des conseils municipaux, la loi prévoit que le Président de la Communauté des Communes présente un projet de pacte de Gouvernance qui fixe le cadre des relations entre la Communauté et les communes membres. Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal du 18 Février approuve le projet de pacte de Gouvernance et autorise le Maire à signer toute pièce relative à cette délibération.

***SPLA LANNION TREGOR AMENAGEMENT :***

En 2019, Lannion Trégor Communauté et 56 communes membres ont créé la Société Publique Locale d’Aménagement (SPLA) : Lannion Trégor Aménagement. La commune de Kermaria-Sulard qui n’avait pas participé à la création de la société, souhaite désormais y participer. Pour cela, LTC cède 1078 actions au prix unitaire de 0.5€ soit 539€ à la commune de Kermaria-Sulard, et sollicite l’accord des communes actionnaires.

Le CM du 15 Avril a approuvé la cession des actions de LTC à Kermaria- Sulard et la modification du capital de la SPLA.

**MISSION ARGENT DE POCHE**

Une « mission argent de poche » existe au plan national depuis plusieurs années et permet de proposer aux jeunes de 14 à 18 ans des missions de petits chantiers pendant les congés d’Eté. Chaque mission a une durée d’une demi-journée (3h30 dont 30 minutes de pause) et est encadré par du personnel communal ou des élus.

La commune a identifié une soixantaine de missions qui seront confiées aux jeunes : aide à l’entretien des espaces verts et espaces publics, entretien des bâtiments communaux (école, mairie).

Chaque jeune pourra effectuer jusqu’à 20 missions maximum et sera indemnisé 15€ par mission.

Après avoir pris connaissance de l’avis favorable de la commission Affaires Sociales, le conseil du 20 Mai approuve la mise en place du dispositif « mission argent de poche » sur la commune et l’adhésion à l’association « Les Francas-Côtes d’Armor » pour 150€ pour assurer la gestion administrative du dispositif.

**BUDGET 2021**

***Subventions aux associations :***

Les subventions versées aux associations viennent soutenir financièrement les animations, les initiatives et les manifestations organisées par les associations pour animer la commune. En 2020, le contexte sanitaire a fortement contraint le fonctionnement des associations sur seulement 1 trimestre alors que les subventions étaient versées en totalité.

Pour 2021, le contexte sanitaire plus favorable permet d’envisager une reprise des animations associatives à partir du second semestre. Dans ce contexte, une réunion de travail du conseil a permis de fixer la ligne directrice pour 2021 :

-versement de 50% de la subvention 2020 aux associations communales (équivalent à une demi année d’activité)

-minimum de 100€ pour toutes les associations communales et 20€ par adhérent pour les associations extérieures

-possibilité d’étudier une subvention exceptionnelle pour un projet une animation qui le nécessiteraient

Ainsi le budget global des subventions pour 2021, s’établit à 7500€.

***Taux d’imposition des taxes foncières :***

La commune est appelée à voter les taux d’imposition des taxes foncières bâties et non bâties pour l’année 2021 et en application de la réforme fiscale qui supprime la taxe d’habitation sur les résidences principales dès cette année. Cette réforme transfère aux communes la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le Département, avec possibilité pour les communes de la faire varier.

Le conseil du 15 avril décide de maintenir le niveau des taux des taxes communales et d’intégrer la part du Département qui lui est transférée, ainsi le taux de la taxe foncière des propriétés bâties est de 37.69% et celui de la taxe foncière des propriétés non bâties est de 66.92%.

***Situation financière de Pluzunet :***

De l’analyse de la capacité d’autofinancement et de l’endettement dépendent la capacité à investir de la commune.

La CAF (capacité d’autofinancement) brute doit constituer le principal moyen de financer les investissements d’une commune et ainsi limiter le recours à l’emprunt. Elle se calcule par différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle est en baisse sensible entre 2017 et 2019 (de 218 k€ à 117 k€) et se situe nettement en deçà de la moyenne départementale pour les communes de même importance (115€/habitant contre 225€).

L’endettement de la commune a connu un point haut en 2019 après avoir contracté 2 emprunts pour 750 000€ entre 2018 et 2019. L’encours de la dette s’établit à 1 243 872€ au 31/12/2020, ce qui porte l’endettement par habitant au double de la moyenne départementale.

Ainsi, la situation financière de la commune exige de redresser la capacité d’autofinancement par une gestion serrée des dépenses, de faire une pause dans les investissements « structurants » en les différant sur la seconde partie du mandant. C’est dans ce sens que le budget 2021 a été établit et soumis au conseil municipal.

***Budget 2021 :***

Le résultat de clôture de l’exercice 2020 du compte administratif fait apparaitre un excédent de 58 455.41€ pour l’investissement et 151 362.09€ en fonctionnement qui sont affectés au budget 2021.

Les investissements prévus au budget 2021 sont :

-achat d’un camion benne pour 23 000€ HT

-remplacement de matériel informatique pour l’école et la Mairie pour 5 000€ HT

-création d’un city stade pour 49 995€

-travaux salle polyvalente 15 000€

-équipement auditorium (vidéo projection et audio) 9 000€

-voirie pour 107 228.64€ dont 65239€ de reste à réaliser

Ces investissements seront réalisés sans recours à l’emprunt.